

# PIÈCES À FOURNIR POUR PASSEPORTS - CARTES NATIONALES D'IDENTITÉ (CNI)



## PRISE DE RENDEZ-VOUS OBLIGATOIRE :

☞ [www.lonslesaunier.fr](http://www.lonslesaunier.fr) ou ☎ 03 84 47 88 08

Date du RDV : ..... Heure du RDV : .....

Lieu du RDV : **Maison de l'Emploi et des Services, Étage France Services - 1000 rue des Gentianes - Lons-le-Saunier**



Présence du demandeur obligatoire au dépôt du dossier y compris pour les mineurs

CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ (CNI)		PASSEPORT
<b>Venir au rendez-vous avec - une PRE-DEMANDE faite sur le site <a href="https://ants.gouv.fr">https://ants.gouv.fr</a> (à imprimer ou avec le numéro) OU - formulaire CERFA complété (à récupérer au préalable à la mairie de Lons-le-Saunier)</b>		
<b>TIMBRES FISCAUX</b> (à acheter en ligne ou en bureau de tabac)	uniquement en cas de perte ou de vol : 25 € (mineur ou majeur)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- majeur : 86 €</li> <li>- mineur + de 15 ans : 42 €</li> <li>- mineur - de 15 ans : 17 €</li> </ul>
<b>1ÈRE DEMANDE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- copie intégrale de l'acte de naissance (- 3 mois) * ou passeport/cni valide ou périmé de - de 5 ans</li> <li>- justificatif de domicile au nom du demandeur (- 1 an) parmi ceux-ci : redevance ordures ménagères, quittance de loyer informatisée par un organisme, titre de propriété, relevé de la CAF mentionnant les aides liées au logement, téléphone, facture eau, électricité, gaz (<i>pas d'échéancier, pas de lettre de rappel</i>)</li> <li>- 1 plaquette de photos de <b>- 6 mois</b> et qui n'a pas servi à une ancienne CNI ou PSP</li> </ul>	
<b>RENOUVELLEMENT</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- ancienne carte nationale d'identité et/ou ancien passeport (si périmé(e) depuis + de 5 ans alors fournir un acte de naissance de - 3 mois sauf si la commune est dématérialisée *)</li> <li>- justificatif de domicile au nom du demandeur (- 1 an) parmi ceux-ci : redevance ordures ménagères, quittance de loyer informatisée par un organisme, titre de propriété, relevé de la CAF mentionnant les aides liées au logement, téléphone, facture eau, électricité, gaz (<i>pas d'échéancier, pas de lettre de rappel</i>)</li> <li>- 1 plaquette de photos de <b>- 6 mois</b> et qui n'a pas servi à une ancienne CNI ou PSP</li> </ul> <p><b>Changement d'état-civil</b> (nom d'épouse/veuve sur pièce d'identité) : vérifier que le nom est déjà sur l'ancien titre, sinon fournir acte de mariage ou décès de - 3 mois</p>	
<b>PERTE OU VOL</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- timbre fiscal (voir 1ère ligne du tableau)</li> <li>- déclaration de perte (mairie) ou de vol (gendarmerie ou commissariat)</li> <li>- acte de naissance (- 3 mois) * ou passeport/cni valide ou périmé de - de 5 ans</li> <li>- justificatif de domicile au nom du demandeur (- 1 an) parmi ceux-ci : redevance ordures ménagères, quittance de loyer informatisée par un organisme, titre de propriété, relevé de la CAF mentionnant les aides liées au logement, téléphone, facture eau, électricité, gaz (<i>pas d'échéancier, pas de lettre de rappel</i>)</li> <li>- 1 plaquette de photos de <b>- 6 mois</b> et qui n'a pas servi à une ancienne CNI ou PSP</li> </ul>	
<b>POUR LES MINEURS</b> <b>PRÉSENCE DE L'ENFANT ET DU REPRÉSENTANT OBLIGATOIRE</b>	<p>documents demandés ci-dessus (selon le cas de l'enfant)</p> <p>+</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- original carte d'identité ou passeport du parent présent au RDV</li> <li>- justificatif de domicile au nom du parent (- 1 an) parmi ceux-ci : redevance ordures ménagères, quittance de loyer informatisée par un organisme, titre de propriété, relevé de la CAF mentionnant les aides liées au logement, téléphone, facture eau, électricité, gaz (<i>pas d'échéancier, pas de lettre de rappel</i>)</li> </ul> <p><b>Parents séparés et si vous souhaitez que les 2 adresses apparaissent sur les titres d'identité :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- copie pièce d'identité du parent absent</li> <li>- justificatif de domicile du parent absent</li> <li>- jugement de divorce <b>OU</b> convention parentale disponible sur internet mentionnant la garde alternée</li> </ul>	
<b>MAJEURS HÉBERGÉS</b>	<p>documents demandés ci-dessus (selon le cas du demandeur)</p> <p>+</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- attestation sur l'honneur de l'hébergeant indiquant la date de début d'hébergement</li> <li>- l'original du justificatif de domicile au nom de l'hébergeant (- 1 an) parmi ceux-ci : redevance ordures ménagères, quittance de loyer informatisée par un organisme, titre de propriété, relevé de la CAF mentionnant les aides liées au logement, téléphone, facture eau, électricité, gaz (<i>pas d'échéancier, pas de lettre de rappel</i>)</li> <li>- photocopie de la carte d'identité ou du passeport de l'hébergeant</li> </ul>	

\* Il convient de vérifier sur [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr) si votre commune de naissance est reliée à COMEDEC (dématérialisation des actes d'état civil). Si c'est le cas, vous serez dispensé de transmettre votre acte de naissance.